

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Réunion du lundi 8 février 2021

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6^e, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du mercredi 27 janvier 2021, les membres du Conseil de Quartier Saint-Germain-des-Prés se sont réunis sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, le lundi 8 février 2021 à 12h30.

Etaient présents :

1^{er} collège (Elus et personnalités qualifiées) :

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement ;

Madame Anne REGENT-NATAF, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée ;

2^e collège (Associations) :

Monsieur Jacques de SAULIEU (Paroisse Saint-Germain des Prés) ;

Madame Monique MOURoux (Comité Saint-Germain des Prés) ;

Madame Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Art Saint-Germain des Prés) ;

Madame Alison NOLAN (Rue Visconti des Prés).

3^e Collège (Habitants) :

Madame Marie-Christine MINGASSON, membre titulaire ;

Monsieur Emmanuel ABOULKER, membre titulaire ;

Monsieur Marc KONCZATY, membre suppléant ;

Monsieur Fabrice BURGAUD, membre suppléant ;

Madame Sally BANGOURA, membre suppléant.

Membres excusés :

3^e collègue :

Monsieur Guillaume BULLIER, membre titulaire ;

Monsieur Vincent HIBON, membre titulaire ;

Monsieur Donatello DI MEO, membre suppléant.

Introduction :

Chantal LAMBERT-BURENS souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette première réunion qui fait suite au renouvellement des Conseils de Quartier du 6^e arrondissement de cette nouvelle mandature et les remercie de leur présence. Elle présente Florence de Varax, nouvelle Adjointe au Maire en charge des Conseils de Quartier qui honore de sa présence le Conseil. Elle ajoute qu'elle animera ce Conseil de Quartier avec Iris Berthomier, Conseillère d'arrondissement et que la coordination sera assurée par Stefanie Puyjarinet.

Elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 12h40.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Présentation rapide du nouveau Conseil de Quartier ;
2. Élection du bureau ;
3. Bilan et projets ;
4. Budget participatif 2021 ;
5. Questions diverses.

1/ Présentation du nouveau Conseil de Quartier

Chantal LAMBERT-BURENS rappelle les contours du 6^e arrondissement et rappelle qu'il y a 6 Conseils de Quartier et que chacun d'eux est composé de trois collègues :

1^{er} collège : Élus et Personnalités Qualifiées ;

2^e collège : Représentants des Associations ;

3^e collège : Habitants.

Elle fait circuler pour information la carte des 6 Conseils de Quartier dans l'arrondissement. Elle explique que seul le Maire est ordonnateur des crédits inscrits à l'état spécial et que les Conseils de Quartier n'ont pas de pouvoir de décision mais sont force de proposition pour améliorer la qualité ou le cadre de vie du quartier. En effet, les Conseillers de Quartier doivent être des relais pour informer les habitants des décisions municipales. Ils se réunissent 3 fois par an en réunion plénière publique. Elle précise que les habitants suppléants siègent dorénavant avec les titulaires.

Elle propose un tour de table afin que les nouveaux Conseillers se présentent brièvement.

2/ Election du bureau

(Article 8 du règlement intérieur des Conseils de Quartier)

Chantal LAMBERT-BURENS rappelle que le bureau est composé de quatre membres, comprenant le Président du Conseil de Quartier et un représentant de chacun des trois collèges.

Elle précise que le bureau se réunit 15 jours avant chaque réunion du Conseil afin d'en déterminer l'ordre du jour.

Elle sollicite les candidatures collège par collège et propose à chaque collège de voter.

Sont élus à la majorité des votants :

- Christian CHEVALIER (Personnalité Qualifiée) ;
- Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Association) ;
- Marc KONCTAZY (Habitant suppléant).

3/ Bilan et projets

Chantal LAMBERT-BURENS indique que le Conseil de Quartier dispose d'un budget d'investissement de 8 264 euros et d'un budget de fonctionnement de 3306 euros. Elle donne la parole à Christian CHEVALIER pour qu'il rappelle les réalisations du précédent Conseil :

- la protection à la cire microcristalline de la statue Bernard PALISSY (située dans le square Félix DESRUELLES) ;
- le désencrassement de la Fontaine Pastorale du square Félix DESRUELLES ;
- le nettoyage de la Statue de la Vierge située dans l'Église Saint-Germain des Prés ;
- le projet de fresque représentant un calendrier du monde sauvage sur le mur de l'école maternelle Saint-Benoît ;
- la réfection de nombreux pieds d'arbres boulevard Saint-Germain et sur les quais.

Chantal LAMBERT-BURENS explique que le Conseil a deux projets phares qui s'inscrivent dans la démarche de verdissement supplémentaire voulu par la Ville de Paris afin de lutter contre le réchauffement climatique. Des rues « Oasis », des corridors écologiques ou encore des parcours verts seront réalisés avec des plantations pour réduire la chaleur.

Le 1^{er} projet concerne l'embellissement de la rue de l'Échaudé. Il s'agit de la végétaliser et de créer une véritable « Coulée verte » du bd Saint-Germain à la Seine, avec une première tranche rue de l'Échaudé. Ce corridor écologique prendra forme à l'aide de plantations en pleine terre, d'ajouts de mobiliers urbains végétalisés et de pavage enherbé.

Elle précise que ce sont des galeristes, des commerçants et une styliste qui sont à l'origine de cette proposition. Les services de la Ville de Paris ont été associés aux premières réunions. La rue de l'Échaudé a besoin d'attractivité. Elle indique que ce projet prendra du temps et qu'il convient d'y réfléchir.

Elle indique que la Monnaie de Paris dans le cadre du projet « Metalmorphose » va créer un parcours vert de la rue Guénégaud en passant par le petit Hôtel Laverty jusqu'à l'impasse de Conti et le quai du même nom.

Le second projet auquel le Conseil devra s'intéresser est celui du verdissement d'une partie de la place St Germain des Prés. Cela permettrait en plus de supprimer les emplacements de voitures et de la rendre plus agréable. Anne REGENT-NATAF craint que ce projet dénature ce parvis. Elle reste très attachée au charme unique de cette place dotée de pavés historiques datant de Louis XIV. Marie-Catherine MINGASSON abonde dans son sens et propose de végétaliser l'espace se situant en face du parvis.

4/ Budget participatif 2021

Christian CHEVALIER rappelle ensuite les projets déposés au Budget participatif lors de la précédente mandature et qui sont en cours de réalisation :

- le réaménagement du square Laurent Prache ;
- la mise en eau de la Fontaine de Lartigue ;
- le ravalement du porche et du tympan de l'église saint-germain des prés.

Il explique que le Budget participatif est un outil proposé par la Ville permettant aux habitants, en s'appuyant notamment sur les Conseils de Quartier, de faire connaître leurs préférences et leurs priorités concernant l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la municipalité. La méthode est décrite sur la page budgetparticipatif.paris.fr. Il recommande aux conseillers d'aller consulter les idées de projets à réaliser et qui seront soumis aux votes des parisiens en septembre. Ceux-ci peuvent être d'ordre culturel, sportif, patrimonial, etc...

Il précise que la phase de dépôt des projets a débuté le jeudi 4 février et s'étend jusqu'au dimanche 28 février, 20h. Pour cette nouvelle édition les projets de réaménagement de l'espace public (aménagement de places, de rues, élargissement de trottoirs, création de pistes cyclables, piétonisations, création de zones de rencontre etc.) ne sont pas acceptés. Les projets sont intégralement financés par les crédits d'investissements centralisés. Le montant d'un projet ne peut dépasser 2 millions d'euros. Le nombre de projets lauréats est déterminé dans chaque arrondissement selon le nombre d'habitants. Enfin, avec moins de 90 000 habitants le 6^e arrondissement aura 2 projets lauréats.

Monique MOURoux propose de mettre en lumière l'intérieur de l'église Saint-Germain des Prés afin de réaliser un spectacle son et lumière rappelant l'histoire de l'église.

Chantal LAMBERT-BURENS précise qu'il faudra en amont avoir l'accord du curé avant de proposer ce projet. Elle demande à Jacques de Saulieu et Christian Chevallier de se rapprocher de Monsieur le Curé pour avoir son avis.

Anne REGENT-NATAF souhaite que le Conseil réfléchisse à la préservation des arbres dans le quartier. Elle estime qu'il faudrait en planter davantage afin de se protéger au mieux de la chaleur et de la pollution. Emmanuel ABOULKER abonde dans son sens.

Chantal LAMBERT-BURENS annonce qu'un représentant du Conseil de Quartier doit être nommé pour participer aux réunions du Comité vélo du 6^e. Alison NOLAN est candidate et désignée à l'unanimité des votants pour représenter le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal LAMBERT-BURENS lève la séance à 14h30.



Chantal LAMBERT-BURENS

Présidente du Conseil de Quartier